

Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement 01-4501 sur le zonage

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 11 mars 2025 à 19 h 30, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 930, rue Saint-Jacques :
 - une bande paysagère délimitant l'espace de stationnement et l'immeuble voisin au 920, rue Saint-Jacques, d'une largeur de 0,45 mètre, au lieu de 1,5 mètre;
 - l'absence d'arbre dans cette bande paysagère;
 - une dalle de propreté située à une distance de 0 mètre de la ligne arrière du lot, au lieu de 1 mètre.
2. Permettre aux futurs 88-90-92, rue Barthélémy (lot 2 007 414), 0,66 case de stationnement par logement au lieu d'une case.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 20 février 2025.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil